

SYNDICAT MIXTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Achat ou location (avec option d'achat) et maintenance d'un copieur couleur multifonctions

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises
Pôle d'activités – Ferme d'Icart
09240 Montels
Tél : 05.61.02.71.69.
Fax : 05.61.02.80.23
Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président.

III – MODE DE PASSATION

Procédure adaptée.

IV – OBJET ET DESCRIPTIF DU MARCHÉ

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent la location ou l'achat d'un copieur couleur multifonctions.

Les pièces constitutives du marché sont :

- l'acte d'engagement (détail des offres) ;
- la grille de réponses sur les critères environnementaux ;
- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des charges.

V – REPOSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. Aucune forme juridique de groupement n'est imposée.

VI – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ

Voir cctp

VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69.

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée 25 février 2019 à 15 heures, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer, de façon certaine, la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera les mentions :

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

« Marché photocopieur »

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la possibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX – MODALITES DE FINANCEMENT

Dans le cas d'une location, le paiement s'effectuera sur présentation de factures conformes au contrat et à l'échéancier.

Dans le cas d'un achat, le paiement s'effectuera selon l'échéancier proposé.

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1- Prix, pondération de 50 %.

- L'offre globale comprenant tous les éléments du bordereau des prix qui seront fermes et définitifs.

2 - Valeur technique, pondération de 50 %

- adéquation aux exigences techniques décrites dans le cahier des charges (15%) ;
- maintenance (délais d'intervention) (10%) ;
- adéquation aux exigences environnementales définies dans le cahier des charges et performances environnementales selon la grille de réponse sur les critères environnementaux (20%) ;
- formation initiale (5%).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et en euros.

XIV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact pour les questions administratives : Camille JAUDIN c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr Contact pour les questions techniques : Amandine Marfaing a.marfaing@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
Tel : 05.61.02.71.69.